

ces rebelles ne cessent de mal faire, n'ayant encore bien commencé, desobeissant aux commandemens de sa Maïesté, qui le defend par ses Commissions, sur peine de la vie. Telles personnes meritoient d'estre chastiez feuerelement, pour enfreindre les Ordonnances : mais quoy, dit on, sont Rochelois, c'est à dire tres mauuais & desobeissans subieçts, où il n'y a point de iustice : prenez les si pouuez & les chastiez, le Roy vous le permet par les commissions qu'il vous donne. D'auantage ces meschans larrons qui vont en ce païs subornent les sauuages, & leurs tiennent des discours de nostre Religion, tres-pernicieux & meschans, pour nous rendre d'autant plus odieux en leur endroit.

1620.

Nous apprismes que les sieurs du Pont & Descheffne estoient partis de Québec pour aller à mont ledit fleue affin de traitter à vne isle deuant la riuere des Hiroquois, ayant laissé à Tadoussac deux moyennes barques pour nous attendre, & les dépescher promptement, afin de leur porter marchandises, auant que sçauoir de nos nouvelles; ce qui fut fait ce iour mesme, & en enuoyerent vne deuant l'autre, que nous retinmes pour nous en aller à Québec. Nous sçeusmes la mort de frere Pacifique(1), bon Religieux, qui estoit tres charitable, & celle de la fille(2) de Hebert en trauail d'enfant, tout le reste se portoit bien : & pour l'habitation, elle estoit en tres mauuais estat, pour auoir diuerty

Les sieurs
du Pont &
Descheffnes
partis pour
aller à Qué-
bec.

(1) Le Frère Pacifique du Plessis « deceda ledit 23. iour d'Aouust, après auoir receu tous les sacremens en grande deuotion, & fut enterré à la Chappelle de Kebec, avec les ceremonies de la S. Eglise. » (Sagard, Hist. du Canada, p. 55. — Mortuologe des Récollets, 26 d'aouit, Archives de l'Archeuêché de Québec.)

(2) Anne Hébert, fille ainée de Louis Hébert; elle était mariée à Étienne Jonquest.